

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 7 (1941-1942)

**Heft:** 95

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



VII. Jahrgang · 1941  
No. 95 · 1. Februar

Druck und Verlag: E. Löpfle-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich  
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 10.—, halbjährlich Fr. 5.—  
Parait mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 5.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:  
Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich  
Sekretariat Zürich, Theaterstraße 1, Tel. 29189  
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne  
Secrétariat Lausanne, Avenue du Tribunal fédéral 3, Tél. 26053

Film-Verleihverband in der Schweiz, Bern  
Sekretariat Bern, Erlachstraße 21, Tel. 29029  
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn  
Sekretariat Solothurn, Römerstraße 32, Tel. 913  
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich  
Sekretariat Zürich, Bleicherweg 10, Tel. 75522

**Sommaire:**

	Page		Seite
L'année cinématographique 1940	1	«Die mißbrauchten Liebesbriefe» und die Jugend	22
La Controverse sur les «Actualités Suisses»	3	Ideen-Wettbewerb für einen Militärfilm	22
Louis Jovet tourne à Genève	5	Heiztechnische Probleme	25
Calendrier et Almanach du Cinéma	5	Für jeden zehnten Einwohner einen Kinoplatz	25
Matinées de films documentaires	5	Zensurmeldungen aus Basel	25
Bilan du Film Allemand	5	Film und Kino in England	26
Cinéma en Grande-Bretagne	6	Film im besetzten und unbesetzten Frankreich	28
Lettres d'Hollywood	7	Filmbrief aus Deutschland	32
Mickey Rooney	12	Filmbericht aus Rom	33
Sur les écrans du monde	13	Vom schwedischen Film	34
Feuille officielle suisse du commerce	16	Sonderbare Kinos	36

**Inhalt:**

	Seite		Seite
Das Jahr 1940	17	Notiz über Wochenschau und Filmwesen in Bulgarien	37
Ein Stiefkind: die Schweizer Wochenschau	19	Internationale Filmnotizen	37
Ein Beiprogrammfilm über unser Schweizer Obst	20	Film- und Kino-Technik: Doublierung eines Films in der Schweiz. Der größte Tonmischapparat. Probleme der Maschinenentwicklung	42—44
Schweiz. Lichtspieltheater-Verband, Zürich, Sitzungsberichte	20	Mitteilungen der Verleiher	44
Schweizerische Filmkammer, Rundschreiben Nr. 22	21		
Geschäftsjubiläum, Carlo Corti	22		

## L'année cinématographique 1940

vue par l'ACSR.

Cette chronique rétrospective m'embarasse fort; des rêves d'avenir feraient mieux mon affaire, et encore faudrait-il, pour qu'ils soient souriants, oublier les réalités de l'heure. Ce fut en effet, n'est-il pas vrai, une année de tâtonnements, d'expériences souvent décevantes, d'espoirs remis; ce fut aussi pour l'ACSR, une année de deuil, A

mi-mai, elle perdait son fidèle et dévoué secrétaire, Adrien *Bech*; pendant 12 ans il avait donné le meilleur de son travail et de son cœur à ses fonctions; l'Association et ses membres lui doivent beaucoup et lui gardent un souvenir reconnaissant. Il venait, en collaboration avec son Comité et le successeur que l'Assemblée du 4 sep-

tembre devait lui donner, de mettre le point final à ce travail de longue haleine que furent la révision et la rédaction des textes de la Convention avec l'A.L.S., du contrat-type et des statuts. L'année a vu partir aussi plusieurs membres, *MM. Warlet*, depuis longtemps membre du Comité, *Villa, Jaekle, Richard*, et en septembre, c'était notre Président, *M. Martin*, qui perdait sa précieuse collaboratrice et compagne.

Mais pour l'ACSR, aussi, 1940 semble vouloir prendre fin sous les signes néfastes: insuffisance de films particulièrement pour les salles de première vision, incertitude toujours plus grande des possibilités d'importation des productions étrangères, épuisement rapide des stocks de reprises, parmi tant d'autres raisons de craintes. Les restrictions de l'emploi des combustibles dont on annonce même l'aggravation, et l'obscurcissement qui se prolonge ne sont pas faits pour réchauffer les courages et éclaircir une situation déjà suffisamment sombre. Si l'ignorance de l'avenir est la condition nécessaire du bonheur des hommes, leurs soucis s'en accommodent bien mal. Cela est particulièrement vrai des propriétaires et directeurs de salles, puisque leurs charges sont loin de diminuer pour autant; leurs loyers subsistent les mêmes, souvent excessifs déjà par suite des erreurs initiales; les moyens d'existence du personnel n'en doivent pas moins rester assurés, aggravés qu'ils sont encore par les périodes de service militaire, les remplacements, les participations aux caisses de compensation et de chômage. De son côté, l'Etat n'abandonne aucun de ses droits; ce n'est pas dans ses habitudes, et chacun sait